

**Université du Québec à Montréal  
Département de science politique**

**Session d'hiver 2015**

---

**POL5905  
Analyse des politiques publiques**

**Lundi 14h-17h**

---

**Professeure: Carole Clavier  
Bureau : A-3565  
Téléphone: 514 987-3000 #5249  
Courriel: [clavier.carole@ugam.ca](mailto:clavier.carole@ugam.ca)**

**Heures de disponibilité: mardi 9h00-12h00**

---

**Description du cours (annuaire de l'UQAM)**

« La nature et les modes d'interventions de l'État. Analyse des processus d'émergence, de formulation, d'adoption, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques. Présentation des cadres théoriques proposés pour l'analyse des politiques. Examen critique des techniques utilisées pour l'analyse des politiques publiques. »

---

**Objectifs du cours**

Ce cours s'adresse à des étudiants en science politique et dans des disciplines connexes désireux de comprendre l'action de l'État et des autorités publiques locales. Pour cela, le cours visera à doter les étudiants des bases théoriques nécessaires à l'analyse des politiques publiques et à appliquer ces cadres théoriques à des politiques concrètes. Nous passerons en revue les cadres théoriques classiques de l'étude des politiques publiques – le modèle séquentiel – ainsi que les nouvelles approches qui appréhendent le processus de politiques publiques par les institutions, les acteurs, les idées ou les instruments.

Au terme de ce cours, les étudiants seront en mesure de :

- Décrire les principales théories d'étude des politiques publiques;
  - Se positionner dans le champ de l'analyse des politiques publiques;
  - Analyser les enjeux contemporains de la gouvernance et du contenu des politiques publiques à la lumière de ces cadres théoriques.
-

## Formule pédagogique

La formule pédagogique repose sur des exposés magistraux par la professeure, des apprentissages individuels par la lecture des textes obligatoires et des activités d'apprentissage réalisées en classe. Les lectures, comme la matière vue en classe, porteront tant sur les théories d'études des politiques publiques que sur des études de cas mobilisant ces théories pour la compréhension d'un enjeu particulier.

---

## Modalités d'évaluation

La note finale du cours sera composée des éléments suivants :

- **Quatre études de cas portant sur des lectures obligatoires – 35% de la note finale** : à partir d'une grille d'analyse donnée par la professeure, il s'agira d'expliquer quelle théorie d'étude des politiques publiques l'auteurE utilise et comment il/elle l'applique à son objet d'étude. Texte de 2 pages; police taille 12; interligne 1,5, marges de 2,5 cm. Les études de cas devront être remises en classe au début du cours pour lequel le texte est à l'agenda, soit :
  - Le 10 février : Garon et Dufour, 2010
  - Le 23 février : Talbot et Turgeon, 2010
  - Le 9 mars : Deblander et Schiffino, 2012
  - Le 16 mars : Lascoumes, 2007
- **Un examen de mi-session à rédiger à la maison – 25 % de la note finale, à remettre en classe et sur Moodle le 9 mars 2015.** Il s'agira de répondre à deux questions à développement, au choix parmi trois. Réponse de 2 à 3 pages par question; police taille 12; interligne 1,5; marges de 2,5 cm – bibliographie et page de présentation en sus.
- **Une analyse de politique publique – 30% de la note finale, à remettre en classe et sur Moodle le 13 avril 2015:** il s'agira de décrire une politique publique selon une grille qui sera distribuée en classe et de l'étudier à l'aide d'une théorie vue en cours. Chaque étudiant se verra assigner une politique publique et une théorie en classe le 23 février. Texte de 10 à 12 pages; police taille 12; interligne 1,5; marges de 2,5 cm – bibliographie et page de présentation en sus.
- **Un atelier de présentation et synthèse des travaux de recherche – 10% de la note finale, en classe le 20 avril 2015.** Les étudiants qui travaillent sur la même politique publique seront rassemblés par groupes. Sous la supervision de la professeure et de l'auxiliaire d'enseignement, les membres d'un groupe devront se présenter mutuellement leurs travaux de recherche et confronter ce qu'ils auront appris des différentes approches théoriques. Chaque groupe devra produire un document de synthèse selon un format prédéterminé. Ce document devra être remis à la professeure à la fin de l'atelier.

Chaque jour de retard sera pénalisé de 10%. Aucun travail ne sera accepté au-delà de 3 jours de retard.

Tout plagiat sera sanctionné suivant le règlement no. 18 sur les infractions académiques de l'UQAM (voir encart à la fin du plan de cours).

---

## Matériel requis

Sauf indication explicite, tous les textes indiqués dans le calendrier détaillé du cours sont des lectures obligatoires :

- les chapitres de livres sont disponibles dans le recueil de textes du cours POL5905; vous devez vous le procurer à la Coop-UQAM;
- les articles de revues académiques sont disponibles sur la page Moodle du cours. Ils sont signalés par un astérisque dans le calendrier détaillé du cours.

Des lectures complémentaires seront indiquées sur la page Moodle du cours pour chaque séance.

---

## Calendrier détaillé du cours

| SÉANCE | DATE          | THÈMES ET ACTIVITÉS  |
|--------|---------------|--|
| 1      | 12<br>janvier | <b>Présentation du cours et introduction</b>   |
| 2      | 19<br>janvier | <b>L'étude des politiques publiques : l'émergence d'une discipline</b><br><br>Duran, Patrice, 2004, «Genèse de l'analyse des politiques publiques», dans Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet (sous la dir. de), <i>Dictionnaire des politiques publiques</i> , Montréal, Presses de Sciences Po, p. 232-242.<br><br>Commaille, Jacques, 2004, «Sociologie de l'action publique», dans Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet (sous la dir. de), <i>Dictionnaire des politiques publiques!</i> , Paris, Presses de Science Po, p. 413-421.<br><br>*Palier, Bruno, et Surel, Yves, 2001, «Le politique dans les politiques», <i>Espaces temps</i> , vol. 76/77, p. 52-67. |
| 3      | 26<br>janvier | <b>L'approche séquentielle (1)</b><br><br>Hassenteufel, Patrick, 2008, <i>Sociologie politique : l'action publique</i> , Paris, Armand Colin, p. 27-38.<br><br>*Valette, Elodie, Aznar, Olivier, Hrabanski, Marie, Maury, Caroline, Caron, Armelle et Decamps, Mélanie, 2012, «Émergence de la notion de service environnemental dans les politiques agricoles en France: l'ébauche d'un changement de paradigme?», <i>VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne]</i> , vol. 12, no. 3, p. 1-21.  |
| 4      | 2<br>février  | <b>Pas de cours</b>  |
| 5      | 9<br>février  | <b>L'approche séquentielle (2)</b><br>Halpern, C. (2004). Décision. Dans Boussaguet, L., S. Jacquot et P. Ravinet (dir.), <i>Dictionnaire des politiques publiques</i> (p. 151-159). Paris : Les Presses de Sciences Po.   |

|    |            |  |
|----|------------|--|
|    |            | *Garon, Francis, et Dufour, Pascale, 2010, «Comprendre la mise en œuvre différenciée d'une politique publique : Le cas d'une politique de gouvernance au Québec», <i>Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique</i> , vol. 43, no. 3, p. 607-631.   |
| 6  | 16 février | <b>L'approche par les institutions</b><br><br>Kübler, Daniel, et De Maillard, Jacques, 2009, <i>Analyser les politiques publiques</i> , Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, p. 115-127 et 129-155.   |
| 7  | 23 février | <b>L'approche par les idées : paradigmes, récits et cadre des coalitions de cause</b><br><br>Hassenteufel, Patrick, 2008, <i>Sociologie politique : l'action publique</i> , Paris, Armand Colin, p. 122-138.<br><br>*Talbot, D. et Turgeon, J. (2010). Réglementer la qualité de l'eau potable au Québec : une analyse politico-administrative. <i>Politiques et management public</i> [En ligne], 27(4).  |
| 8  | 2 mars     | <b>Semaine de lecture – pas de cours.</b>  |
| 9  | 9 mars     | <b>L'approche par les acteurs (1) : groupes d'intérêts et mouvements sociaux</b><br><u>Remise de l'examen de mi-session</u><br><br>Grossman, Emiliano, et Saurugger, Sabine, 2012, <i>Les groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation</i> , Paris, Armand Colin, p. 55-91.<br><br>*Deblander, C. et Schiffino, N. (2012). Fédéralisme belge et venue shopping : le cas de la téléphonie mobile. <i>Politique et Sociétés</i> , 31(1), 149-175.<br><br><i>Lecture recommandée :</i><br><br>*Pralle, Sarah B., 2003, «Venue Shopping, Political Strategy, and Policy Change: The Internationalization of Canadian Forest Advocacy», <i>Journal of Public Policy</i> , vol. 23, no. 3, p. 233-260. |
| 10 | 16 mars    | <b>L'approche par les instruments d'action publique</b><br><br>*Lascoumes, Pierre, 2007, «Les instruments d'action publique, traceurs de changement : l'exemple des transformations de la politique française de lutte contre la pollution atmosphérique (1961-2006)», <i>Politique et Sociétés</i> , vol. 26, no. 2-3, p. 73-89.<br><br>*Houle, David, et Macdonald, Douglas, 2011, «Comprendre le choix des instruments de politique publique en matière de changements climatiques au Canada», <i>Télescope</i> , vol. 17, no. 2, p. 183-208.   |
| 11 | 23 mars    | <b>Comprendre le changement des politiques publiques</b><br>- Regards croisés sur les différentes théories d'études des politiques publiques   |

|    |          |   |
|----|----------|---|
|    |          | Bossy, T. (2010). Les différentes temporalités du changement: la mise sur agenda de l'obésité en France et au Royaume-Uni. Dans Palier, B., Y. Surel et al. (dir.), <i>Quand les politiques changent. Temporalités et niveaux de l'action publique</i> (p. 145-182). Paris : L'Harmattan.   |
| 12 | 30 mars  | <b>L'approche par les acteurs (2) : les acteurs politiques des politiques publiques</b><br><br>Hassenteufel, Patrick, 2008, <i>Sociologie politique : l'action publique</i> , Paris, Armand Colin, p. 141-170.  |
| 13 | 6 avril  | <b>Lundi de Pâques, pas de cours</b>  |
| 14 | 13 avril | <b>Le transfert des politiques publiques</b><br><u>Remise de l'analyse de politique publique</u><br><br>*Hassenteufel, Patrick, 2005, «De la comparaison internationale à la comparaison transnationale. Les déplacements de la construction d'objets comparatifs en matière de politiques publiques», <i>Revue Française de Science Politique</i> , vol. 55, no. 1, p. 113-132.<br><br>*Clavier, Carole, 2013, «Les causes locales de la convergence. La réception des transferts transnationaux en santé publique», <i>Gouvernement et Action publique</i> , vol. 3, no. 3, p. 395-413. |
| 15 | 20 avril | <b>Ateliers en classe : présentation et synthèse des analyses de politiques publiques</b>   |

### Services de soutien académique

Les Services à la vie étudiante de l'UQAM (SVE) offrent plusieurs services qui peuvent aider les étudiant-e-s dans leur parcours universitaire. Par exemple, le service de soutien à l'apprentissage offre des outils, tels des suggestions d'ouvrage de référence et des ateliers pour perfectionner les méthodes de travail. Leur page web se situe ici :  
(<http://www.vie-etudiante.uqam.ca/soutienapprentissage/Pages/accueil.aspx>)

Les SVE offrent également un service d'accueil et de soutien aux étudiant-e-s en situation de handicap : <http://www.vie-etudiante.uqam.ca/etudiantshandicapes/Pages/accueil.aspx>  
ainsi qu'un service de soutien psychologique :  
<http://www.vie-etudiante.uqam.ca/soutienpsychologique/Pages/accueil.aspx>

Finalement, le Centre Paulo-Freire du département de science politique (<http://www.politique.uqam.ca/etudiants/ressources-academiques/155-centre-paulo-freire.html>) offre un appui académique aux étudiant-e-s du département.

## **Politique 16 sur le harcèlement sexuel**

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

## LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

## PLAGIAT

*Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique*

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-créditation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.ugam.ca](http://www.integrite.ugam.ca)

## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

**RAPPEL : À partir de septembre 2014, la réserve des cours en science politique se trouve à la Bibliothèque de sciences juridiques et politiques, Pavillon Hubert-Aquin, local A-2100, au 2<sup>e</sup> étage.**